

Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Procès-verbal de la Séance publique de l'Assemblée départementale du 27 juin 2019

Sous la présidence de Madame Martine VASSAL, Présidente du Conseil Départemental

Ordre du Jour :

- **Présentation des Maisons du bel âge**

- **DM1**

- *Début de la séance : 9h35*

Mme Martine VASSAL : Mesdames et Messieurs, je demande à celles et ceux qui ont reçu des pouvoirs de bien vouloir les communiquer à Mme PUSTORINO. Je demande également à cette dernière de procéder à l'appel.

Mme Marine PUSTORINO : AMSELEM Martine (présente), BARTHÉLÉMY Sylvia (présente), BENARIOUA Rébia (absent), BERNASCONI Sabine (présente), BIAGGI Solange (présente), BORÉ Patrick (donne pouvoir à Mme MILON), BOUVET Jean-Pierre (présent), BRUNET Danièle (présente), CALLET Marie-Pierre (présente), CARADEC Laure Agnès (présente), CARREGA Sylvie (présente), CHABAUD Corinne (présente), DALBIN Sandra (présente), DEVÉSA Brigitte (donne pouvoir à Mme BRUNET), DI MARINO Anne (présente), DI NOCERA Maurice (présent), FÉRAUD Jean-Claude (présent), FRAU Gérard (présent), GAZAY Gérard (présent), GENTE-CÉAGLIO Hélène (donne pouvoir à M. GÉRARD), GENZANA Bruno (présent), GÉRARD Jacky (absent), GUARINO Valérie (présente), GUÉRINI Jean-Noël (présent), HADJ-CHIKH Haouria (présente), INAUDI Rosy (présente), JIBRAYEL Henri (donne pouvoir à Mme SPORTIELLO), JORDA Claude (présent), JOULIA Nicole (présente), KOUKAS Nicolas (absent), LE DISSES Éric (présent), LIMOUSIN Lucien (présent), MALLIE Richard (absent), MASSE Christophe (présent), MILON Danielle (présente), MIQUELLY Véronique (présente), MORAINÉ Yves (présent), NARDUCCI Lisette (présente), PAYAN Benoît (donne pouvoir à Mme RUBIROLA), PERRIN Jean-Marc (présent), PONS Henri (présent), PUJOL Christiane (absente), PUSTORINO Marine (présente), RAIMONDI René (présent), RAOUX Aurore (présente), RÉAULT Didier (présent), REY Maurice (présent), ROSSI Denis (présent), ROYER-PERREAUT Lionel (présent), RUBIROLA Michèle (présente), SAEZ Patricia (présente), SANTELLI Thierry (présent), SANTORU-JOLY Évelyne (donne pouvoir à M. JORDA), SPORTIELLO Josette (présente), TRANCHIDA Gèneviève (présente), VASSAL Martine (présente), VÉRANI Jean-Marie (présent), VIGOUROUX Frédéric (présent).

• Les Maisons du bel âge

Mme VASSAL : Nous avons souhaité vous présenter les Maisons du bel âge, et, en ces temps de canicule, le sujet est d'actualité. La canicule fragilise tant les plus jeunes que les plus âgés d'entre nous. Nous avons pris des mesures pour être aux côtés de ces personnes en situation de fragilité et éviter des conséquences graves pour leur santé. La Direction adjointe de la Solidarité est fortement mobilisée et j'ai appelé les agents sur le terrain à la plus grande vigilance. En outre, nous pouvons nous appuyer sur le réseau des Maisons du bel âge, dont l'efficacité est déjà attestée. Ce matin, nous allons expliquer le rôle majeur que tiennent ces établissements dans le cadre de notre politique de solidarité.

Ces Maisons du bel âge sont de véritables lieux de vie animés par des équipes spécialement formées qui proposent une offre très large d'activités. Elles reposent également sur une forte implication des associations. Il s'agit d'une innovation du Conseil départemental dont nous pouvons être très fiers. En décembre 2017, la première Maison du bel âge a ouvert sur le boulevard Longchamp et elle a rencontré tout de suite un réel succès. Mme Mireille CHAIX, présidente du CIQ Longchamp, vous livrera son témoignage dans quelques instants.

Il est primordial d'apporter toute l'aide nécessaire à nos aînés. Les Maisons du bel âge sont ainsi un formidable moyen de lutter contre l'isolement, d'apporter ce soutien de proximité dont nous avons, dans notre XXI^e siècle, tant besoin. Mme GRENIER, qui est coordinatrice scientifique et spécialiste de ces questions pourra également nous apporter un éclairage précis sur ce sujet. Ces Maisons sont aussi une façon totalement inédite de faciliter les démarches administratives et de donner les clés de compréhension à ceux qui sont parfois dépassés par une société qui change de plus en plus vite. Je pense à l'accompagnement que nous apportons pour lutter contre la facture numérique. Savoir utiliser internet, son ordinateur, et pouvoir se connecter à la société, c'est fondamental.

J'ai également conclu un partenariat avec la Poste, afin d'inclure les services postaux dans nos Maisons du bel âge. M. Christophe DAVID, Chef de projet Transformation du Réseau du groupe La Poste nous détaillera ce partenariat. Quand les services publics disparaissent des petites communes, il est important de pouvoir retisser un lien et d'apporter un soutien qui semble se désagréger au niveau de l'État. Cinq Maisons du bel âge sont opérationnelles à Marseille, une autre à Aubagne et une septième à Carnoux et nous souhaitons accélérer ce déploiement partout sur le territoire. Douze établissements supplémentaires ouvriront avant la fin de cette année, et, nous l'espérons, une cinquantaine à l'horizon 2020. C'est un engagement ambitieux et je suis persuadée de l'intérêt de ces équipements pour l'ensemble de nos concitoyens. L'exigence et l'innovation sociales sont notre credo.

Je donnerai tout à l'heure la parole à M. REY, que je remercie pour son action. Il mène sa délégation avec beaucoup de cœur et d'efficacité. Il vous parlera plus en détails du dispositif.

La canicule que nous subissons actuellement et qui sévit si tôt dans la saison témoigne de la réalité du dérèglement climatique. Elle conforte notre volonté d'aller encore plus vite et encore loin dans l'exigence pour protéger notre cadre de vie. L'agenda environnemental commun au Département et à la Métropole commence à porter ses fruits. Je soumettrai tout à l'heure à votre approbation le dé plafonnement des aides à l'achat des véhicules électriques. Nous nous étions limités à 1 000 dossiers par an, or cette prime de 5 000 euros a déjà été consommée en quelques mois. Nous avons donc décidé de la libérer afin qu'un maximum de personnes puisse en bénéficier. Nous en reparlerons tout à l'heure. Je

vous le rappelle, cet agenda a été décliné sur 5 ans et il est doté d'un budget de plus d'un milliard d'euros au total. Nous avons, en la matière, un devoir de responsabilité.

Merci M. PERRIN, qui est en charge du Patrimoine bâti. M. REY permet d'animer les Maisons du bel âge, de trouver les emplacements. Mais c'est M. PERRIN qui fait en sorte que ces Maisons puissent ouvrir. Il met beaucoup de cœur et d'allant à l'ouvrage. M. PERRIN va d'ailleurs nous parler de sa mission.

M. PERRIN : Merci, Mme la Présidente. Le programme des Maisons du bel âge que vous avez lancé il y a quelques mois, et qui rencontre un très vif succès, comporte deux phases. En amont de l'ouverture, il y a un important travail de logistique qui est réalisé, de recherche et d'acquisition ou de prise en location de locaux. Enfin, suit une phase d'aménagement de ces locaux. Pour répondre à l'objectif ambitieux que vous nous avez fixé, Mme la Présidente, d'ouvrir 50 Maisons du bel âge d'ici 2020, la charge de travail est colossale mais si enthousiasmante compte tenu de l'attente de nos aînés et du bien-fondé de cette politique publique. Notre feuille de route affirme une réelle volonté d'aboutir, ce que symbolise cette montée en puissance : 7 locaux ont été ouverts en 2018, entre 10 et 15 de plus le seront d'ici 2019, dont 10 sont d'ores et déjà en cours de travaux d'aménagement. Et pour l'année 2020, nous avons programmé l'ouverture de 28 à 33 nouvelles Maisons du bel âge. Notre politique patrimoniale est de privilégier, chaque fois que cela est possible, l'acquisition, l'achat de locaux. Pour déployer ces Maisons du bel âge dans tout le département, nous privilégions de temps à autre la prise en location, ce qui nous permet de réduire les coûts d'aménagement par la prise en possession de locaux un peu plus neufs que certains que l'on trouve sur le marché. Enfin, pour tenir la cadence et répondre à la demande croissante, nous passons des conventions avec de nombreuses communes qui nous proposent des mises à disposition gracieuse de locaux que nous aménageons ensuite. Dans ce contexte, notre institution est, en outre, en train de se doter d'un nouveau service qui sera composé d'une dizaine d'agents. Pour l'année 2018, sur les 7 Maisons du bel âge ouvertes, nous en avons acquises 6, ces acquisitions ayant représenté un montant d'environnement 900 000 euros, auxquels il faut ajouter 800 000 euros de coûts de travaux d'aménagement. Voilà quels sont les moyens engagés pour la réalisation de ce projet-phare de notre mandat. Je remercie le travail remarquable réalisé par les équipes du Patrimoine et des Bâtiments en liaison avec votre cabinet, Mme la Présidente. Tout ce beau monde applique le jeu collectif qui vous est cher, et c'est comme cela que nous avançons, au bon rythme et dans la bonne direction. Chères personnes du bel âge, ne nous remerciez pas pour ce que le Département fait pour vous. C'est nous qui devons vous remercier pour ce que vous faites pour nous depuis longtemps, pour votre rôle capital dans cette société qui se délite, et, tout simplement, pour ce que vous êtes ! Vous n'êtes pas des personnes âgées mais tout simplement des personnes qui sont jeunes depuis plus longtemps que certains.... (*Applaudissements*).

Mme VASSAL : Merci, M. PERRIN. J'ajoute que les travaux qui sont réalisés dans les Maisons du bel âge le sont par le Service des Prestations Urgentes et les ateliers. Nous avons au Département tous les corps de métier représentés, c'est une chance... Les aménagements réalisés ont pour but de rendre agréables les établissements pour les usagers comme pour les personnes qui y travaillent.

- *Diffusion du film « C qui, C quoi » (3 min).*

Mme VASSAL : M. REY, vous avez la parole.

M. REY : Merci, Mme la Présidente et à toutes les personnes déployées dans les 7 Maisons du bel âge déjà ouvertes. C'est une belle aventure partie d'une idée simple, à savoir qu'il fallait des lieux de proximité pour nos anciens. La Maison du bel âge est un lieu public, au moment où ferment les services publics, les banques et les commerces de proximité dans de nombreuses communes ou des quartiers de Marseille. Merci, Mesdames et Messieurs les maires d'accepter ces équipements.

Au premier trimestre 2019, 35 000 personnes ont poussé la porte des 7 Maisons du bel âge. Nous dépasserons largement les 70 000 personnes à la fin du premier semestre. Ce n'est pas rien. Merci aux personnes qui ont développé l'application destinée à nos anciens, qui sont de plus en plus connectés, application grâce à laquelle ils auront accès à tous les renseignements sur leur smartphone. Merci également à tous ceux qui nous accompagnent, les conventions avec la Poste, avec toutes les associations qui nous aident... Le dispositif a permis d'ailleurs aux clubs d'avoir plus d'adhérents.

L'aventure va se poursuivre et s'accélérer. À la fin du premier trimestre 2020, nous allons mettre en place une Maison mobile, qui nous permettra d'aller plus avant, le temps d'une journée, dans les quartiers, dans les petits villages, pour identifier les besoins des anciens et y apporter des réponses. D'une petite idée nous sommes en train de faire quelque chose qui est salué au plan national. Le rapporteur LIBAULT a parlé de créer des guichets uniques et, lors d'une table ronde du SYNERPA, il nous a félicités d'avoir lancé les Maisons du bel âge.

Ce dossier est un dossier avant tout humain, puisque ce que nous demandons aux personnels c'est d'être à l'écoute, de connaître les besoins des personnes du bel âge. La solitude est un mal atroce, qui malheureusement se développe, y compris dans de petites communes et des quartiers de Marseille. En 2025, les Bouches-du-Rhône compteront 2,2 millions d'habitants, dont 800 000 personnes de plus de 60 ans et 300 000 de plus de 75 ans. Comme il y a un peu plus de 20 000 places en établissements, 95% de ces personnes seront maintenues à domicile. Nous avons le devoir, avec les maires et d'autres, d'apporter des solutions.

Merci, Mme la Présidente, de m'avoir confié ce dossier-là. Je prends un réel plaisir à développer, avec les élus de tous bords, des solutions pour le mettre en œuvre. Il s'agit, je le crois, d'une des très belles réalisations pérennes de notre mandat. Merci aux équipes comme aux personnes du bel âge d'avoir adhéré à ce projet et d'y participer. Aujourd'hui, une dame âgée de 99 ans prend, à Carnoux, des cours de tablette ! Une autre dame m'a dit que les Maisons du bel âge étaient un endroit où il est possible de draguer... (*Applaudissements*)

Mme VASSAL : Merci, M. REY. C'est vrai, l'initiative fait parler. TF1 lui a même consacré un reportage.

- *Diffusion du reportage, Carnoux-en-Provence : des cours pour aider les personnes âgées à se familiariser avec Internet.*

Mme VASSAL : Je vais maintenant donner la parole à nos grands témoins. Mme GRENIER, vous avez la parole.

Mme Corinne GRENIER, Professeur senior, HDR, Coordinatrice scientifique du Centre d'expertise « Santé, innovations, bien-être et politiques publiques », Membre du Conseil de Provence, Commission Exigence Sociale : Merci Mme la Présidente de me donner l'opportunité de témoigner. Les Maisons du bel âge matérialisent une politique de

solidarité et de réduction des inégalités territoriales ambitieuse et très salubre. Je forme à Kedge des managers qui travaillent dans les établissements auprès des personnes âgées, je suis donc au fait des questions de maillage territorial et de réponses aux besoins des aînés. Vous l'avez dit, les Maisons du bel âge sont des lieux créateurs de lien social, ce qui est essentiel pour produire de la proximité et rapprocher la fourniture de services. Les seniors sont concernés mais aussi les aidants. L'idée d'une unité mobile évoquée par M. REY est très intéressante, car on constate parfois que les personnes les plus démunies, les plus isolées territorialement, socialement, ont toujours du mal, par manque de compétences, à franchir le pas de l'entrée de ces Maisons et, plus généralement, à accéder à leurs droits. Aussi accueillante soit la Maison, on ne franchit pas la porte. Autant, alors, mettre en place d'autres moyens pour toucher ces personnes âgées les plus isolées et démunies socialement et pour leur faire connaître les services proposés et leurs droits. La Maison mobile me paraît d'autant plus pertinente que l'heure est au maintien à domicile, qui est une orientation très forte de notre système de santé. Cette orientation résonne d'ailleurs avec le désir des personnes de rester le plus longtemps à domicile. Encore faut-il que le domicile ne soit pas isolé au sein même du quartier de résidence. La dynamique partenariale est également importante, elle est au service du développement de notions qui vous sont chères, Mme la Présidente, comme celles d'habitat inclusif, de quartiers inclusifs... Les Maisons du bel âge doivent être des lieux ouverts sur leur environnement immédiat ainsi que sur l'intergénérationnel. Les personnes âgées peuvent apporter leurs compétences, par exemple dans l'aide bénévole aux devoirs, elles peuvent aussi témoigner de leur parcours professionnel... L'idée est qu'elles aident tout autant, qu'à un moment donné, on va les aider. Les Maisons du bel âge peuvent être un instrument de cohésion sociale, et l'on peut rêver que de nombreux bénévoles viendront accompagner les personnes âgées dans leurs activités et sorties et faire connaître ce dispositif partout sur le territoire. Ce dispositif est très innovant, et, pour continuer à le rendre vivace, il serait judicieux de faire participer les personnes du bel âge elles-mêmes à la vie des Maisons du bel âge : elles pourraient définir les calendriers, les activités, faire partie d'une gouvernance consultative... Ces seniors ont connu mai 68 et ont à cœur de s'exprimer, de donner leur avis et d'être force de propositions en apportant leurs compétences. Les échanges d'idées, de pratiques, d'expériences entre les différentes Maisons sont également des moyens d'enrichir le dispositif territorial, qui peut être un formidable observatoire des parcours de vie. Ce dispositif devrait faire l'objet d'une évaluation quantitative afin de mieux mesurer les attentes qui entourent les Maisons du bel âge et comment celles-ci y répondent.

Je continuerai à suivre de près cette dynamique que les Maisons du bel âge contribuent à insuffler.

Mme VASSAL : Merci. M. DAVID, c'est à vous.

M. Christophe DAVID, Chef de projet Transformation du Réseau du groupe La Poste : Que ce soit dans des communes rurales ou dans les villes, la Poste réaffirme sa volonté de rester proche des territoires, des habitants. Nous sommes heureux de trouver des partenaires qui partagent cette volonté de proximité pour nous aider à rester présents. Aujourd'hui, les Maisons du bel âge représentent une opportunité que nous saisissons volontiers de pouvoir travailler avec le Conseil départemental. Merci, Mme la Présidente, de ces initiatives dont nous débattons aujourd'hui. Notre partenariat consiste à proposer des services courrier et colis de la Poste, et, selon la situation géographique de la Maison du bel âge, du dépannage financier. Nous proposons environ 80% de ce que propose un bureau de Poste en termes de services courrier et colis. En milieu urbain, nous restons sur des produits-type lettres recommandées, timbres, enveloppes timbrées... En milieu rural, on peut, le cas échéant,

proposer aux clients de la Banque Postale de retirer, dans les Maisons du bel âge, une certaine somme d'argent toutes les semaines. Ce maillage complémentaire est un atout pour la Poste, le Département et les usagers.

Mme VASSAL : Merci. Mme CHAIX, vous avez la parole.

Mme Mireille CHAIX, Présidente du CIQ Longchamp – Usagère de la MBA Longchamp : J'ai eu le plaisir d'accueillir la première Maison du bel âge dans mon quartier, une vraie trouvaille que ces mots pour désigner celles et ceux qui atteignent des âges certains. Bien vite, la fréquentation de la Maison de Longchamp a été dense et Éric, épaulé par sa remarquable équipe, est devenu la coqueluche des usagers par sa compétence, sa générosité, son dévouement. La Maison du bel âge est une réponse humaine et sociale, disons familiale, pour celles et ceux qui vivent une solitude pesante. L'accueil est délicat et attentionné, le responsable reconnaît chaque usager et les salue par leur nom. Quant aux employés, ils sont aux petits soins pour les habitués, offrant boissons chaudes ou fraîches pendant les après-midis récréatifs. L'information se fait par mail, téléphone ou imprimé. Les activités sont signalées par la Maison du bel âge, qu'il s'agisse de visites, d'ateliers, de conférences, d'initiation à l'informatique ou au yoga, de diététique, de prévention... Vieillir au XXI^e siècle, c'est rencontrer au quotidien des difficultés souvent liées aux nouveaux moyens de communication, d'information ou de gestion. Un véritable effort pédagogique et social est développé dans cet établissement pour aider les personnes à résoudre leurs problèmes. Merci, Mme la Présidente, et bravo pour cette initiative. Seul petit bémol, compte tenu du succès les locaux sont un peu exigus... (*rires & applaudissements*).

M. VIGOUROUX : Mme la Présidente, nous avons voté en faveur de ce dispositif que vous avez créé. Vous avez réussi à mettre en place ces Maisons du bel âge, dont Mme GRENIER a raison de dire qu'elles peuvent contribuer à réduire la fracture sociale et territoriale. M. REY a signalé que le manque de services publics concernait aussi des quartiers de Marseille. Heureusement que certaines communes maintiennent encore des services publics de proximité qui assurent une certaine animation sociale et traitent des questions de cohésion sociale. Je remercie la Poste de venir dans ces Maisons du bel âge — elle bénéficie ainsi gracieusement de locaux pour lutter contre la fracture numérique... Nous souhaiterions vraiment, M. DAVID, que les services dont vous avez parlé reviennent partout dans le département. Il ne faudrait pas que les Maisons du bel âge accompagnent la disparition du paysage territorial des facteurs. Vous le savez, les maires se battent tous les ans pour le maintien de tel ou tel bureau de Poste.

La santé devrait être traitée dans les Maisons du bel âge, notamment à travers la question de l'accessibilité aux soins des personnes âgées. La désertification médicale est un problème national, et, dans certaines communes du département, il y a des listes d'attente pour de simples rendez-vous avec des médecins libéraux, généralistes ou spécialistes. Cela en raison de l'absence de centres mutualistes. La fracture sociale, c'est cela. J'imagine qu'on renvoie les personnes des Maisons du bel âge vers les organismes susceptibles de les accueillir. Il y a, Mme la Présidente, matière à travailler autour de maisons de santé ou d'accompagnement des centres mutualistes, qui sont aussi générateurs de cohésion sociale.

Quatre-vingts pour cent des Français sont connectés à Internet. Il est très important, Mme la Présidente, que vous travailliez à la réduction de la fracture numérique auprès des personnes du bel âge. Nous serons à vos côtés pour lutter contre ce fléau qui frappe également les

personnes en grande difficulté sociale, cela pour mieux lutter contre le chômage et en faveur de l'intégration sociale.

Pour notre groupe, ce rapport est de bon augure et nous suivrons le déploiement des Maisons du bel âge en regardant de près comment le dispositif peut s'articuler entre les communes qui disposent de services et les autres. Il faudra que nous nous accordions sur l'affectation des différents personnels, compte tenu du nombre déjà important de foyers et autres lieux de socialisation présents dans les communes.

Mme VASSAL : Merci. Mme RAOUX...

Mme RAOUX : Madame la Présidente, Messieurs les délégués, chers collègues et grands témoins. Mme la Présidente, Vous avez engagé depuis 2017 une démarche d'acquisition de locaux afin de créer les Maisons du bel âge. D'ici la fin de l'année il devrait y en avoir 21 dont 14 à Marseille. Ces espaces doivent aider les seniors dans leurs démarches administratives. Au moment du vote du rapport en 2017, nous vous avons indiqué que ces lieux ne devaient pas servir d'argument aux différents plans de casse des services publics, car les conséquences pour la population, nous le savons tous, sont désastreuses. C'est de notre point de vue, une bataille essentielle qu'il faut continuer à mener que celle du maintien des services publics sur tout le territoire. C'est la raison pour laquelle nous avons émis des réserves quant à la signature d'une convention avec la Poste... Nous craignons qu'elle ne s'accompagne de délocalisations et de fermetures de bureaux.

Je crois, avec mes collègues, que si Maisons du bel âge il y a, elles doivent partir des besoins et définir des actions concrètes et diversifiées pour améliorer une qualité de vie des personnes âgées qui prennent en compte des dimensions multiples. Vivre chez soi le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions est essentiel. L'autonomie des personnes est donc au cœur des choix que nous devons porter, entre autres, sur le logement, les liens sociaux, l'isolement et l'amélioration des prestations. Ces actions engagent une réflexion globale sur la place des seniors dans la société. Dans notre département, des communes ont depuis longtemps fait le choix de rompre l'isolement et de permettre à chacun de vivre en toute dignité. Il existe déjà des lieux à destination des seniors dans des quartiers, comment ceux-ci vont-ils être aidés et accompagnés comme le sont les Maisons du bel âge par notre collectivité ? Auront-ils droit aux mêmes moyens ?

Vous le savez comme moi, l'amélioration de la vie des seniors passe aussi par un soutien aux aidants. Ceux qui entourent quotidiennement la personne âgée dépendante doivent pouvoir bénéficier d'un soutien, d'une écoute et d'une information claire sur les aides dont ils peuvent disposer. Des périodes de répit sont par ailleurs indispensables pour ces aidants non professionnels qui ont besoin de lieux d'accueil et de formation. Les Maisons du Bel âge doivent jouer un rôle pour aider ce droit au répit.

Et je terminerai sur la situation des hôpitaux et du secteur santé. Nous connaissons la situation dans les services d'urgence. Or, les choix gouvernementaux tels que la loi santé du gouvernement laissent l'hôpital et les EHPAD prisonniers des logiques libérales de rentabilité et de tarification. Ils refusent de répondre aux vrais enjeux sanitaires en décrétant un plan d'urgence pour l'hôpital public et pour la perte d'autonomie. D'autre part, de plus en plus de Bucco-Rhodaniens sont privés d'un médecin généraliste ; c'est aussi cela, l'isolement. Une pénurie inacceptable dans l'un des pays les plus riches au monde. Pour le seul canton d'Arles, il y a les communes des Saintes-Maries et de Port-Saint-Louis-du-Rhône qui ont été signalées par l'ARS comme zones à pourvoir d'urgence en matière de santé et d'accès au soin.

De plus en plus d'élus et de citoyens inquiets agissent pour bousculer le système et résoudre cette injustice fondamentale d'accès aux soins du quotidien, par nature de proximité.

Le Département doit faire preuve d'audace, nous sommes convaincus qu'au-delà du contexte, le propre d'une collectivité est de pouvoir agir, de faire bouger les lignes et d'inventer des solutions adaptées, tant aux besoins des habitants de tout le département, qu'aux spécificités de chacun des territoires qui le compose.

Mon intervention n'est pas une critique des Maisons du bel âge mais une invitation à prendre en compte les complémentarités des autres acteurs de proximité : les associations, les clubs ou foyers seniors, les CCAS, les aides ménagères, qui interviennent sur la question, dans un souci d'équité afin de coordonner notre action partout dans le département.

Mme VASSAL : Merci. Mme NARDUCCI...

Mme NARDUCCI : Nous ne pouvons que nous féliciter de l'offre de loisirs et de services apportée aujourd'hui à nos jeunes anciens. Les Maisons du bel âge viennent s'ajouter aux structures existantes d'accueil des seniors. Concernant le retrait possible d'argent évoqué par M. DAVID pour les personnes titulaires d'un compte de la Banque Postale, je crains que ce service fasse de ces personnes des "cibles". Ceci dit, il est très bien que les Maisons du bel âge soient ouvertes également aux aidants. Enfin, nous espérons que nous pourrions assister au déploiement du dispositif et de ses équipements très intéressants dans le pays d'Arles, à Saint-Martin-de-Crau.

Mme VASSAL : M. ROSSI a demandé la parole.

M. ROSSI : Mme la Présidente, en votant initialement en faveur du dispositif, nous attendions le rapport d'étape proposé aujourd'hui par vous-même, M. REY et M. PERRIN. Je ne reviendrai pas sur l'effet d'aubaine que représentent les Maisons du bel âge pour des services qui disparaissent ailleurs du territoire. Je salue le travail réalisé par MM. REY et PERRIN, tant je suis conscient des difficultés foncières qui existent pour trouver des locaux et les rendre opérationnels. Nous l'avons vu avec Mme CHAIX, le cœur du réacteur est formé par celles qui ceux qui accueillent dignement et professionnellement les usagers et animent, font vivre les Maisons du bel âge. L'attention et la bienveillance sont essentielles. J'ai toutefois le sentiment que beaucoup de monde se dit que le Département développe de beaux produits et dispositifs susceptibles de répondre à des missions majeures de service public et qu'il serait dommage de ne pas en profiter... Ainsi, certains pensent que les Maisons du bel âge feront oublier qu'eux-mêmes ont des responsabilités en matière sociale. Après tout, se disent-ils, s'ils le font à notre place, ce n'est pas plus mal ! Je ne vise pas notre ami de la Poste, ou disons que je ne vise pas que la Poste mais aussi un certain nombre de services publics qui relèvent de l'État. Je ferme la parenthèse avec une formule de Pierre DAC : *« Lorsque les esturgeons connaissent le prix du caviar, ils deviennent prétentieux ».* (Applaudissements)

Mme VASSAL : M. DAVID va apporter quelques éléments de réponse...

M. DAVID : La mise en place des Maisons du bel âge avec les services de la Poste doit être totalement décorrélée de toute politique courrier, réorganisation... Le réseau installé des

services postaux dans les Maisons du bel âge et le service courrier, qui doit certes s'améliorer, fonctionne à côté. Les réorganisations sont de toute façon nationales.

Nous avons démarré notre réorganisation sur l'ensemble du territoire et bien avant la mise en place des Maisons du bel âge. Nous avons, dans ce cadre, des partenaires historiques, mairies, commerçants, et aujourd'hui vient s'ajouter un nouveau partenaire privilégié qui est le Conseil départemental par l'intermédiaire de ce dispositif, qui, je le redis, n'a rien à voir avec notre politique de transformation du service postal. On s'adapte aux nouveaux besoins, et la Maison du bel âge est une solution intéressante.

En termes de sécurité, il peut y avoir dans certaines communes du dépannage financier proposé aux clients, notamment les plus âgés. C'est assez limité, de l'ordre de 350 euros par semaine, et il concerne d'abord les personnes qui ne peuvent pas se déplacer. L'aspect sécurité est pris en charge par la Poste, coffre, alarme... Ces dernières années, le nombre de tentatives d'agressions est quasi nul. Et quand il y en a eues, il s'agissait de cambriolages durant la nuit. Les usagers et les personnels ne seront pas en danger.

Mme VASSAL : Merci. Mme BRUNET, vous avez la parole.

Mme BRUNET : Je voudrais revenir ce qui a été fait par le Département depuis 2015. Dès juin de cette année, dans le cadre de la mission Promotion santé et à votre demande, Mme la Présidente, une enquête sur l'organisation des urgences sanitaires de notre territoire a été menée. Cette étude a permis de rencontrer les principaux services d'urgences des hôpitaux publics ainsi que de nombreux professionnels impliqués dans ce dispositif. Elle a permis des orientations et des choix concernant le soutien financier engagé.

Dans le cadre de la politique de santé publique du Département, 4 axes ont été identifiés : l'amélioration des outils techniques et non techniques, avec le renouvellement des véhicules et des équipements radiologiques notamment ; une réflexion spécifique sur les urgences pédiatriques et gériatriques ; le soutien à la création de maisons médicales de garde adossées aux urgences ; le soutien au déploiement de médiateurs au sein des urgences. Plus de 4,5 millions d'euros ont été consacrés à l'amélioration des urgences hospitalières sur notre territoire : urgences des hôpitaux Timone et Saint-Joseph, rénovation des urgences adultes et enfants de l'hôpital de Salon, équipement en imagerie et sécurisation des urgences de l'hôpital d'Arles, urgences d'Aubagne avec le renouvellement de véhicules de transport et équipements de sécurisation et mise aux normes de l'accueil... Une réflexion est en cours sur les urgences de la Ciotat. Un financement conjoint pour des médiateurs aux urgences de l'hôpital Nord est engagé avec l'association Médiation Sociale. Autre réalisation : la rénovation du Centre mutualiste de Port-Saint-Louis-du-Rhône, avec un mammographe... Dans le cadre de l'aide aux communes, différents dispositifs contribuent à soutenir la réalisation de maisons de santé, de centres de santé et de soutiens d'implantation de cabinets médicaux. En matière de créations de maisons et pôles médicaux, ont été soutenues, les communes de Charleval, Gignac, Saintes-Maries-de-la-Mer, Grans, le Paradou, Noves, Verquières, Plan d'Orgon, Cadolive et Eyguières. Pour ce qui est des soutiens à l'installation de professionnels de santé et la création de cabinets médicaux, ont été soutenues Éguilles, Charleval, Peynier et Puyloubier.

Nous avons par ailleurs une compétence obligatoire dans le cadre des compétences de santé PMI, tuberculose, vaccination. Le Département est un acteur de santé privatif et curatif sur tout le territoire, y compris dans les zones les plus isolées. Ses centres sont ouverts à tous. Certains secteurs rencontrent néanmoins des difficultés. Chaque année, plus de 22 000 enfants

bénéficient d'un bilan de santé dans toutes les écoles du Département effectué par des médecins, infirmières, puéricultrices...

Je tenais à souligner ces actions menées par le Département. (*Applaudissements*)

Mme VASSAL : Merci. Mme CARREGA, vous vous occupez de cette délégation des CCAS. Pourriez-vous dire un mot des liens que nous avons avec eux ?

Mme CARREGA : Bien volontiers, Mme la Présidente, et je le ferai en tant que Présidente de l'Union départementale des CCAS. Je ne peux d'emblée que vous remercier et vous féliciter et, à travers vous, M. REY, puisque nous travaillons depuis 4 ans main dans la main avec tous les CCAS du département. Cette situation, je le signale, ne prévalait pas auparavant.

Par l'intermédiaire des Maisons du bel âge et des CCAS, qui accueillent les publics les plus démunis, nous essayons de pallier les manques de financements de l'État. Le dispositif de veille sociale, mis en place pendant les épisodes de canicule, est une commande de l'État suite à la canicule meurtrière de 2003. Mais c'est une commande de l'État par rapport à un registre nominatif qui a été donné par la Préfecture et ce sont bien les CCAS qui sont chargés d'assurer cette veille sociale, cela sans aucune compensation financière. Grâce à vous, Mme la Présidente, et M. REY, cette veille sociale au CCAS de Marseille, qui n'était effective que pendant les mois de juillet et d'août peut être assurée tout au long de l'année.

Le Conseil départemental nous apporte un réel soutien dont bénéficient toute l'année les plus nécessiteux. Un grand merci.

Mme VASSAL : Merci. M. REY...

M. REY : Nous avons ouvert en outre 7 résidences autonomie. Un appel à projets a également été lancé. Le schéma départemental avait été élaboré avec la volonté de créer 1 000 places, et nous les créerons ! La résidence des Saintes-Maries, un lieu isolé, est pleinement pourvue et le travail remarquable réalisée par la directrice d'établissement a permis qu'un tiers des résidents soit des personnes handicapées vieillissantes. La situation de ces dernières est, vous le savez, très difficile. Le répit à domicile nous tient également beaucoup à cœur. Nous développons le fameux baluchonnage, qui fonctionne très bien ; un appel à projets est lancé pour le développer dans la région d'Aix et de Salon. Dans le cadre de la Conférence des financeurs, nous faisons beaucoup en matière de prévention, en particulier la mise en à disposition d'infirmières pour accompagner nos anciens, de leur entrée aux urgences à leur sortie. 28 établissements de la région aixoise sont conventionnés. Merci, enfin, aux équipes des CCAS, les CCAS étant membres de la Conférence des financeurs... Alors certes, nous ne pouvons pas compenser tout ce que l'État ne fait pas, mais nous essayons d'aller humainement le plus loin possible dans nos compétences. Le rapport Libault prévoit des maisons de santé par canton, et j'espère que la loi que nous attendons tous sur le grand âge et la dépendance sera assortie de montants importants. Nous en avons vraiment besoin... (*Applaudissements*)

Mme VASSAL : On le voit, cette thématique du bel âge intéresse chacun d'entre nous. Merci à nos témoins et à tous les intervenants. J'incite régulièrement les maires à nous proposer des équipements, des lieux pour réduire les frais de préemption et les frais de location. Nous pouvons établir des conventions avec les mairies et essayer de réduire ces frais. Acheter peut être très long en raison des procédures administratives. Si des maires sont volontaires pour

trouver des espaces, nous avons un standard. Nous saisissons les opportunités en premier avec les maires qui se montrent les plus intéressés, c'est logique. Il a été question du rôle social du Département, qui est dans son ADN. Le partenariat avec les CCAS, à travers le soutien financier que nous leur apportons, mais qui n'est pas obligatoire de notre part, est générateur de lien social. C'est indispensable, tout comme la présence des Maisons de la solidarité (MDS), qui maillent le territoire et rendent des services très utiles pour réduire la fracture numérique. Lorsque nous sommes arrivés à la tête du Département, l'un des premiers gestes que nous avons faits a d'ailleurs été d'augmenter le nombre des personnels des MDS. Entre les CCAS, les MDS et les MBA, un lien est créé pour aider l'ensemble des personnes, quelle que soit leur tranche d'âge.

Devons-nous rester dans le cadre strict de nos compétences ? C'est une question de fond. La Poste a décidé de se réorganiser au plan national. Les déserts médicaux sont de plus en plus nombreux et les gens vont directement aux urgences car les docteurs ne se déplacent plus à domicile, même en centre-ville. Dans ce contexte, devons-nous rester inactifs ou bien devons-nous nous mettre, autant que possible, au service de la population ? J'ai choisi la seconde option (*applaudissements*). Je pars du principe que le désamour de la population pour les politiques, ce dont témoignent les forts taux d'abstention lors des différentes élections, vient du fait que les responsables politiques se renvoient toujours la balle : ce n'est pas moi, c'est l'autre. Nous devons être solidaires et trouver ensemble des solutions pour pallier les manques actuels, manques qui vont d'ailleurs persister. Nos populations souffrent déjà suffisamment des pressions économiques, sociales et fiscales qui pèsent sur elles pour, en plus, ne pas pouvoir bénéficier des services de base. Je rends ici hommage aux fonctionnaires qui montrent au quotidien leur attachement aux services publics. Ils ont la fibre, ils aiment les gens, comme l'a souligné Mme CHAIX. (*Applaudissements*)

• DM1

Mme VASSAL : Mes chers collègues, le compte rendu sténographique de la séance du 05 avril 2019 vous a été communiqué. Vous avez pu faire des observations éventuelles au Service des Séances. Y a-t-il d'autres commentaires ? Ce n'est pas le cas.

- *Vote* : le PV de la séance de l'Assemblée départementale du 05 avril est approuvé à l'unanimité.

1. Rapport d'activités des services du Département des Bouches-du-Rhône — exercice 2018

Mme CALLET : Mme la Présidente, comme chaque année ce rapport est le compte rendu de l'action du Département. Il vous est proposé de le valider.

Mme VASSAL : Merci. Y a-t-il des observations ? Mme INAUDI...

Mme INAUDI : Mme la Présidente, chers collègues, deux points ont attiré mon attention. Ils se trouvent dans la rubrique « perspectives 2019 » du compte-rendu d'activités de la Direction générale adjointe de l'Équipement du Territoire. D'abord, les 2 millions d'euros qui seront consacrés au fonctionnement du Syndicat Mixte des Traversées du Delta du Rhône. Mme la Présidente, nous n'avons a priori rien à redire sur l'aide apportée à cet organisme qui gère les bacs de Barcarin et du Sauvage. On sait l'importance de ces navires et de leurs pontons d'embarquement, portes d'accès à la Camargue tant pour les habitants que

pour les visiteurs. Parfois menacés, parfois contestés, ils se sont toujours maintenus à flot, au prix d'indispensables et parfois coûteuses rénovations. Menacés et contestés, ils l'ont été notamment par les partisans d'une plus large ouverture sur l'espace camarguais. Il est vrai que les bacs assurent un service que je dirais volontiers raisonnable et équilibré : ils ne déversent pas sur la Camargue, espace protégé entre tous, les hordes de touristes que l'on peut voir se répandre partout ailleurs dans le Sud. C'est très bien ainsi. D'où mon inquiétude quand j'en arrive au second point, en lien étroit mais aussi en opposition radicale avec celui que je viens d'évoquer : la réalisation des études préliminaires du pont de Barcarin. C'est un vieux serpent de mer qui refait surface aujourd'hui, avec ce projet de pont reliant Port-Saint-Louis du Rhône aux Salins-de-Giraud, en remplacement du Bac existant. Bien sûr, de nombreux habitants, lassés par aléas de la météo ou les contraintes horaires du Bac, attendent ce pont avec impatience. Bien sûr, l'avenir de leur village est lié à son accessibilité. Ce pont pourrait redynamiser l'économie locale, qui souffre de son enclavement depuis que l'industrie du sel a périclité. Il permettrait aussi de relier les Salins de Giraud à Marseille et Martigues sans devoir passer par Arles. Nous l'avons dit en d'autres circonstances : l'idée de construire ce pont semble, à première vue, socialement juste.

Mais ce projet soulève encore de nombreuses questions... Ma crainte est de voir des centaines de camions traverser notre belle Camargue pour éviter de passer par Arles avec toutes les conséquences que cela entraîne sur l'environnement. Ma crainte concerne aussi sa fréquentation et votre définition du tourisme.

Quelle vision avez-vous, quant au développement du tourisme en Camargue ? Voulez-vous d'un tourisme de masse ? L'affluence que le pont va créer ne mettra-t-elle pas en danger la biodiversité déjà fragile de ces lieux ? C'est un enjeu vital car la Camargue reste la seule zone humide entre Gênes et Barcelone qui échappe encore au tourisme de masse. Mme la Présidente, vous l'avez compris, il s'agit de la question du développement et de l'attrait touristique de notre Département : ce projet de pont nous inspire crainte et méfiance.

Un tel modèle peut-il raisonnablement être d'actualité aujourd'hui au moment où nous assistons à un effondrement de la biodiversité ? Nous en doutons, et nous vous invitons à la prudence. Je vous remercie.

Mme VASSAL : Merci. Mme CHABAUD va répondre... MM. LIMOUSIN et VIGOUROUX ont également demandé la parole.

Mme CHABAUD : Mme la Présidente, chers collègues, effectivement la Camargue est un territoire à protéger. Le pont est à l'étude, dans le cadre d'une réflexion impliquant tous les acteurs du territoire, le débat est quotidien et nous tiendrons compte de tous les éléments que ces acteurs apporteront. Plusieurs options existent, le but n'est pas de faire un pont de plus — il y a toute l'économie derrière dont il faut tenir compte. La Camargue, aussi, a besoin de tourisme et pour amener de l'activité le pont est une solution mais elle n'est pas la seule. Nous avons ainsi la possibilité de mettre des prescriptions sur les passages... Plusieurs réponses sont à l'étude, nous en sommes aux prémices. Mais sachez que le Département a à cœur de protéger la Camargue, et tous les élus sont et seront associés au débat sur le projet de pont.

M. LIMOUSIN : Je partage avec Mme INAUDI ses préoccupations, mais nous devons observer la situation avec objectivité. Car nous allons bâtir un pont qui permettra aux habitants de Salins-de-Giraud d'accéder plus facilement, par exemple, à Martigues et à son hôpital, alors que pour venir à Arles il leur faut faire actuellement 40 kilomètres. Mme INAUDI a également dénoncé un tourisme de masse : avec les prescriptions évoquées par

Mme CHABAUD, nous allons garantir une certaine sécurité. J'ajoute qu'aujourd'hui toutes les autoroutes d'Europe du Nord aboutissent au carrefour du Vitier et c'est pratiquement une quatre-voies qui mène aux Saintes-Maries-de-la-Mer. L'Espagne et le Portugal arrivent par l'autoroute et le pont de Sylvéreal. Doit-on considérer que le tourisme de masse viendrait seulement de Marseille ?

Mme VASSAL : M. RÉAULT, pouvez-vous rassurer nos collègues sur le respect de la biodiversité ?

M. RÉAULT : Mme la Présidente, il est normal que s'expriment de telles interrogations sur l'accès à la Camargue et sur le fait qu'un pont pourrait simplifier cet accès par Salins-de-Giraud. La Camargue est une zone humide exceptionnelle dans le Sud de l'Europe, qui a fait l'objet, depuis des décennies, d'acquisitions, d'entretien de la part du Département sur un certain nombre de terrains, et de la part du Conservatoire du littoral sur d'autres. Il y a un parc naturel régional qui travaille sur ce site, en s'appuyant sur une réflexion impliquant les acteurs et les habitants... C'est en discutant avec l'ensemble des acteurs qu'on trouve des solutions. La biodiversité dans les territoires, c'est aussi des habitants, qui ont des besoins en matière d'accès aux services de santé, à l'emploi... Dans ce contexte, le détour par Arles représente une difficulté. Le processus qui a été lancé prévoit de travailler sur un schéma d'accès de cette partie de la Camargue qui doit être respectueux de la vie quotidienne des habitants, soucieux de préserver les espaces et les habitats naturels, afin, précisément, de protéger la biodiversité. Que le débat autour du Bac soit vif, tant mieux ! On connaît ce débat qui a lieu autour du Parc national des Calanques, sur la question de l'accessibilité au site. Or, faciliter l'accès ne signifie pas une perte de la biodiversité. C'est la gestion des espaces qui est garante de la préservation des habitats naturels. Pour cela, il faut accueillir le public en canalisant si besoin est la fréquentation. Les gestionnaires qui sont sur place dans les propriétés du Conservatoire du Littoral et du Département connaissent ce travail. Peut-être qu'en l'occurrence le pont n'est pas la solution la plus néfaste pour la biodiversité. L'habitant se sentira plus intégré à son territoire, il aura plus envie de le défendre, et peut-être que pourra être créée une activité intelligente d'accueil d'un public intéressé par la nature. Pour préserver celle-ci, il faut la montrer, la faire connaître et la faire comprendre. Cela peut très bien se faire grâce à des produits écotouristiques montrant comment fonctionne une zone humide. J'espère que, l'an prochain, vous pourrez tous venir au Congrès mondial de la biodiversité et de la nature organisé par l'IUCN et l'ensemble des collectivités. Y seront présentés des exemples concrets de territoires français qui ont réussi à préserver la nature, à développer la biodiversité tout en ouvrant au public ces lieux magnifiques.

Mme VASSAL : Merci. M. JORDA a demandé la parole...

M. JORDA : Il y a nécessité que la population s'empare de cette discussion au sujet de l'avenir de la Camargue. Il faut réunir les conditions pour que la population s'exprime et participe, comme cela a été souligné par Mme CHABAUD et M. RÉAULT. En Camargue, dans les Calanques mais aussi comme à Gardanne, la biodiversité est une préoccupation majeure des populations. À Gardanne, on peut encore protéger beaucoup de choses, notamment l'industrie !

Sur le rapport, Mme la Présidente, mes chères et chers collègues, nous le disons chaque année, ce rapport n'est pas seulement un bilan d'activité des services, il communique sur l'action quotidienne, comme sur les actions d'urgence. Ce bilan permet de rendre compte des

activités, comme cela été fait sur la santé, qui en effet n'est pas une compétence obligatoire du Département, d'abord parce que c'est un devoir : celui de rendre compte aux citoyens, et pas seulement de l'utilisation de l'argent public. Mais aussi ce rapport est important car il est de nature à rafraîchir quelques mémoires sur l'importance du Département, de ses actions à condition qu'il reste au plus près des citoyens et de leurs territoires, pour protéger, pour impulser, pour accompagner. On l'a entendu au travers des différentes interventions. Il démontre également à ceux qui pensent qu'il existe trop de fonctionnaires et de services publics que cette vision est dépassée et qu'au contraire, c'est de toujours plus de services publics dont notre Département, notre société, ont besoin !

D'ailleurs, nous ne partageons pas cette idée qui voudrait faire croire qu'il faut économiser et donc baisser le nombre de fonctionnaires. C'est pourquoi, avec mes collègues, nous sommes engagés contre le projet de loi de transformation de la fonction publique, qui consacre le rêve des néolibéraux de tous bords par l'attaque sans précédent qu'il porte contre le statut du fonctionnaire, lui-même indissociable de l'exercice de l'intérêt public. Dans tous les projets de loi qui sont proposés par l'équipe gouvernementale — celle-là même avec qui vous voulez discuter à Marseille, Mme le Présidente — nous voyons la place de l'intérêt public se réduire radicalement au profit de la logique marchande.

Dans nos cantons, ce que nous voyons au quotidien, ce sont des agents du Département exemplaires, dévoués, qui font de leur mieux avec des moyens rognés. Ce document nous permet de démontrer l'engagement des agents et de notre Collectivité et j'en profite pour les remercier. Dans les MDS, auprès des familles et des enfants, dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap, dans les services en charge du lien avec les associations, ceux de la culture, de la communication. Sans oublier les sapeurs-pompiers qui, vous l'avez vu, ont décidé de déposer un préavis de grève au niveau national avec 7 de leurs syndicats pour cet été.

Ces professionnels, comme ces volontaires, sont à bout : manque de moyens, de matériels, d'effectifs, de reconnaissance par l'État... Comme d'autres en France ils revendiquent le retrait de la réforme des services publics. Nous avons, dans ce contexte un rôle à jouer, car nous ne devons avoir qu'une seule ligne de conduite : l'intérêt des populations de notre territoire.

Permettez-moi quelques remarques sur les éléments fournis dans ce document.

Tout d'abord, vous indiquez sur le chapitre Communication : « 170 demandes de presse, 110 invitations et 53 communiqués ». Ça, nous avons remarqué ! On vous voit partout, Mme la Présidente... Enfin partout, surtout à Marseille comme l'indique la une de notre dernier Accents qui ressemble à s'y méprendre à une affiche que je qualifierai d'électorale...

Concernant le Service Culture, vous comprendrez que je saisisse ce moment pour demander quelques explications après le mouvement de grève des agents de ce secteur. Les personnels des Archives, de la Bibliothèque, des musées s'inquiètent des orientations qui sont prises et des choix en matière de programmation qui semblent régulièrement remis en cause. L'égalité d'accès aux services public et l'équilibre culturel semblent remis en cause. Les personnels ont le sentiment de ne pas être respectés, et qu'on ne les laisse pas accomplir leurs missions. Notre collectivité, avec son volet solidarité, nous engage à construire et valoriser la mémoire et le patrimoine, à encourager le livre et la lecture, à développer le spectacle vivant et cela partout et pour tous.

Le livre est une porte ouverte vers l’imaginaire, la maîtrise de la langue — orale et écrite —, la transmission des cultures, la compréhension du monde qui nous entoure et de nous-mêmes. Pour répondre à la compétence obligatoire en matière de lecture publique, le Département avait engagé un travail partenarial avec les bibliothèques des communes, reconnus par tous. Il serait dommage d’abandonner ce secteur. Paul Vaillant-Couturier disait : « *L’intelligence est à la croisée des chemins. Il lui faut choisir ! La guerre ou la paix, la servitude ou la liberté, la haine ou l’amour, le mensonge ou la vérité, la passivité ou l’action, la misère ou le bien-être créateur ? Qu’elle décide !* ». Quelle formidable résonance actuelle dans ces mots tirés d’un discours désormais célèbre de Paul Vaillant-Couturier d’octobre 1936 et qu’il concluait en invitant, face au fascisme, à des “États généraux de l’intelligence française”. Quelle sera la route choisie par notre collectivité ?

Dans le chapitre Action sociale, vous indiquez la mise en œuvre du Plan Pauvreté et la finalisation de l’appel à projets du dispositif d’accueil des enfants et adolescents. Je me félicite de ce Plan. Cet appel à projets mériterait que nous puissions en discuter avant de nouveaux échanges sur le schéma départemental concerné. D’ailleurs, les assistantes familiales présentes ce matin devant l’Hôtel du Département demandent ce dialogue au sujet de la revalorisation de leur prime de fin d’année. Il faut les entendre, il faut les rencontrer, il faut répondre à leur juste revendication d’équité.

Concernant le Plan contre la pauvreté, même si des mesures nouvelles sont bonnes à prendre, notamment la mise en place de maraudes mixtes, le référent parcours, la lutte contre le renoncement aux soins, le boost emploi, il n’en reste pas moins que les réponses de l’État sont loin de répondre aux difficultés du quotidien de millions de personnes.

Par-delà les dispositifs spécifiques pour faire face à l’urgence, il faut une République des droits, une République de l’égalité, et certainement pas une République abandonnée aux premiers de cordée ! On en revient toujours à l’idée de la nécessité d’un véritable service public de la petite enfance, d’un service public renforcé de l’insertion, et de fixer le cap d’une prise en charge des soins à 100% par la sécurité sociale. Cela suppose de ne pas briser le mouvement HLM et de développer l’offre publique de logements, cela suppose un véritable droit à la retraite, cela suppose une augmentation du SMIC et des salaires, cela suppose une nouvelle ère pour les personnes en situation de handicap...

M. Emmanuel Macron a donné beaucoup aux riches, c’est notre avis. Il annonce aujourd’hui donner un peu aux pauvres. Ce Plan est encore loin des ambitions nécessaires qui concernent l’ensemble de la société. Il lui faudra aussi prendre en compte toute la spécificité de notre collectivité et ne pas décider d’une fusion qui n’aurait pour seul but que faire des économies, alors que nos populations ont au contraire besoin de plus de services publics. Je vous remercie.

Mme VASSAL : Mme SPORTIELLO a demandé la parole.

Mme SPORTIELLO : Mme la Présidente, à notre tour de remercier tous les agents des services du Département, leur sérieux, leurs compétences, leurs convictions, tout cela nous permet d’appliquer nos politiques. On l’a vu, la CGT était mobilisée devant l’HD13 pour porter les revendications des assistantes familiales employées par notre institution. Ces acteurs sont incontournables dans le secteur de la protection de l’enfance. Ils ont déposé un préavis de grève pour le 04 juillet, ils demandent un accès à la prime de fin d’année

équivalente à celle perçue par tous les agents contractuels employés par notre Collectivité. Je crois que, compte tenu de toutes les difficultés quotidiennes rencontrées par le personnel de l'accueil familial nous pourrions, Mme la Présidente, le rencontrer pour étudier ses revendications et lui accorder toute l'attention nécessaire. Je suis persuadée que vous le ferez. À travail égal, il nous semble juste qu'il perçoive une rémunération égale. Je vous remercie.

Mme VASSAL : Merci. M. VIGOUROUX...

M. VIGOUROUX : Il nous faut remercier, à travers ce rapport, l'ensemble des salariés, fonctionnaires, contractuels, du Département, pour le travail qu'ils accomplissent au quotidien. Ils ont l'amour du service public, nous le voyons chaque jour. Leurs métiers sont une nécessité absolue. Les fonctionnaires, dont on méconnaît les statuts, sont encore trop souvent montrés du doigt. Ils jouiraient d'avantages indus. En réalité, le statut fonctionnaire a cette faculté précieuse de préserver l'indépendance de l'administration. Les fonctionnaires mettent en œuvre des politiques publiques de manière indépendante et sont, pour beaucoup, payés par des systèmes de primes qui ne rentrent pas dans le calcul de leur retraite... Je suis par ailleurs convaincu que les difficultés exprimés ce matin devant l'HD13 trouveront une issue positive. Enfin, je ne suis pas persuadé que l'arrivée de contrats non-fonctionnaires dans les collectivités locales soit forcément une bonne chose... Si c'est pour appuyer des projets particuliers, oui, si c'est pour déshabiller la fonction publique, pour nous ce sera non.

Mme VASSAL : Chers collègues, sur le pont et la protection de la biodiversité en Camargue, sachez que la question de l'isolement des Salins-de-Giraud revient très régulièrement sur la table. À ma demande, Mme CHABAUD a actualisé l'étude potentielle de la construction d'un pont, d'un meilleur accès. Bien entendu, une enquête publique va commencer, et, bien entendu, l'ensemble de la population sera associé à l'examen de la meilleure opportunité possible pour le territoire. Le tourisme est important, mais il est vrai qu'il n'est pas l'unique moyen de développement du territoire. Le tourisme que nous prônons, n'est d'ailleurs pas le tourisme de masse mais un tourisme raisonné, respectueux de la biodiversité. Notre volonté de mettre en œuvre un tourisme durable, porté un plan ambitieux déployé par les deux institutions que j'ai l'honneur de présider, est très forte. Nous sommes l'une des rares institutions à avoir procédé, sur l'ensemble du territoire, à un bilan de mi-mandat. Il en est ressorti que 98% des engagements que nous avons pris ont été respectés. Les États Généraux de Provence avaient été marqués en outre par une très forte participation publique. C'est donc ensemble que nous avancerons sur ce dossier du pont. Les populations sont et seront associées aux décisions qui les concernent directement. M. JORDA a eu raison de souligner que cette manière de faire ne concernait pas uniquement le Pays d'Arles. En tout cas, nous incitons les populations à participer aux débats tenus dans le cadre des enquêtes publiques. En 2021, nous serons bien là pour échanger et relayer auprès d'elles toutes les informations pertinentes. Par ailleurs, nous travaillons à un projet de syndicat mixte de la croisière fluviale, en collaboration avec l'État, pour essayer d'utiliser les voies du Rhône. Nous en discuterons au mois de septembre, quand le Préfet nous aura, on l'espère, donné son aval.

Nous sommes d'accord sur la nécessité de garder le statut de fonctionnaire pour le service au public, qui est pour moi indispensable. Dans le cadre du dialogue social, j'assure les partenaires de mon plein et entier soutien au respect de la fonction publique territoriale, qui est fondamentale pour créer le lien social avec la population. Il faut avoir une véritable vocation pour réaliser ces métiers au service du public. Nous avons besoin de contractuels pour des tâches très spécifiques car nous ne les trouvons pas au sein même de la fonction

territoriale, mais l'écrasante majorité des métiers de nos institutions doit être effectuée par des fonctionnaires territoriaux. À nos amis syndicalistes qui étaient présents ce matin, sachez que le dialogue social existe. Je leur ai expliqué qu'il avait pris un peu de retard parce que Mme DEVESA, qui s'occupe des assistantes familiales, a subi une petite intervention chirurgicale. Elle reprendra ses activités en septembre. Elle est en tout cas en lien constant avec la totalité des représentations syndicales sur cette problématique des assistantes familiales. Le DGS et le DRH sont aussi en lien direct avec les syndicats.

D'autre part, nous attendons avec impatience que le Gouvernement se positionne sur ce qu'il fera de nos institutions collectives. Pour l'instant, c'est le statu quo. Malheureusement, j'ai le sentiment que les aventures individuelles, individualistes, ont encore le vent en poupe... Au plan institutionnel, j'ai choisi le local, le territoire, dans lequel je crois beaucoup. Sa réussite dépend de l'implication de l'ensemble des institutions. Ce n'est qu'ainsi que nous prendrons le bon virage au bon moment, dans l'intérêt de nos concitoyens. En outre, je demanderai à tous de différencier les institutions : les débats municipaux restent dans les conseils municipaux, les débats métropolitains restent dans les conseils de Métropole, et les débats départementaux restent au Département. Prenons un peu de hauteur sur les thématiques qui nous tiennent à cœur. Les conseillers départementaux ne sont pas en campagne, pour l'instant leur mandat court jusqu'en mars 2021. Merci de ne pas faire de la politique politicienne dans cette enceinte, qui s'occupe véritablement des gens. (*Applaudissements*)

- *L'Assemblée prend acte du Rapport 1.*

2. Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du Département.

3. Reliquats de régime indemnitaire d'IAT à verser aux adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement pour l'année scolaire 2018-2019 et actualisation du périmètre des astreintes et des permanences.

4. Élargissement du dispositif de télétravail.

Mme MIQUELLY : Mme la Présidente, chers collègues, ces 3 rapports de la délégation Ressources humaines sont soumis à votre approbation.

Le rapport 2 concerne des créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique du Département indispensables au bon fonctionnement des services, ainsi que les réajustements nécessaires pour les emplois pouvant être pourvus par des agents contractuels. Il propose aussi d'accueillir 30 contrats d'apprentissage supplémentaires, donc, cette année, 80 jeunes pourront acquérir une expérience professionnelle dans les services du Département mais également, désormais, au sein du LDA et dans les centres médico-psycho-pédagogiques départementaux. Je crois qu'on peut s'en féliciter.

Le rapport 3 prévoit diverses mesures concernant le régime indemnitaire et des astreintes. Il s'agit d'une part, de permettre le paiement en août du reliquat complémentaire du régime indemnitaire des agents des collèges, titulaires et contractuels, dont la manière de servir a été jugée satisfaisante, et, d'autre part, d'étendre la possibilité de réaliser des astreintes à 3 directions de la DGAET afin d'assurer la continuité du service public.

Enfin, le rapport 4 a pour objet l'élargissement du télétravail au bénéfice des agents du Conseil départemental. Je vous rappelle qu'après une expérimentation à partir de 2017 auprès

de 10 agents RQTH, le dispositif a été ouvert en 2018 aux agents aidants familiaux. Aujourd'hui, la Collectivité souhaite non seulement que tous les agents RQTH puissent le solliciter mais que le télétravail soit progressivement étendu à tous les agents départementaux dont les fonctions et activités sont compatibles avec cette forme de travail. Dans cette optique, une nouvelle expérimentation sera lancée à l'automne pour 6 mois auprès des personnels la Direction juridique qui s'est portée volontaire.

Mme VASSAL : Merci.

- *Vote : les rapports 2, 3 et 4 sont adoptés sans rencontrer d'opposition.*

5. Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice par la Présidente du Conseil départemental de la compétence qui lui a été déléguée en matière d'ester en justice.

Mme VASSAL : Sur ce rapport, y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas, je vous demande par conséquent d'en prendre acte.

- *L'Assemblée prend acte du rapport 5.*

6. Bilan des autorisations d'occupation temporaire des locaux et domaines départementaux accordées en 2018.

7. Informations concernant les marchés et avenants notifiés supérieurs à 90 000 euros hors taxes.

8. Approbation de la Convention constitutive d'une centrale d'achat commune entre la Métropole et le Département sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP).

M. PERRIN : Chers collègues, Mme la Présidente, les rapports 6 et 7 sont deux informations légales et obligatoires. Le premier est la liste des autorisations d'occupation temporaire que nous avons signées dans le cadre des domaines départementaux. Le second concerne les marchés et avenants supérieurs à 90 000 euros hors taxes.

Le rapport 8 est très intéressant puisqu'il vous est demandé d'approuver une convention constitutive pour une centrale d'achat commune entre la Métropole et le Département, qui sera gérée sous la forme d'un GIP. Après avoir mutualisé les achats de l'UGAP entre nos deux institutions, puis aussi le groupement d'achat pour les directions de nos deux communications, nous vous proposons d'accélérer le rythme pour accroître l'efficacité de la conduite de nos marchés publics. Cette convention permettra de rationaliser les coûts par des économies d'échelle.

Mme VASSAL : Merci. Mme INAUDI a demandé la parole sur le rapport 8. Avant, nous allons nous prononcer sur les rapports 6 et 7.

- *L'Assemblée prend acte des rapports 6 et 7.*

Mme INAUDI : Mme la Présidente, Mes Chers Collègues, juste deux mots sur ce rapport. Nous l'approuvons bien sûr, car en effet coordonner et rationaliser la commande publique est indispensable. La constitution de ce GIP entre la Métropole et le Département est donc une excellente chose. Je note en particulier, page 2 du rapport, dans la rubrique

« principaux objectifs de la centrale d'achats » : « *Faire de l'achat public un véritable levier de développement économique du territoire (politique d'achat responsable unifiée, développement de l'économie circulaire)* ». C'est très bien.

Vous le savez, les clauses environnementales, alors qu'elles ont été longtemps délaissées, sont plus que jamais à l'ordre du jour dans les marchés publics. L'occasion est belle pour faire du GIP une structure pilote qui -noir sur blanc- intégrerait systématiquement de telles clauses dans ses statuts. Nous pourrions aussi imaginer -comme cela se fait déjà dans d'autres collectivités- de favoriser, l'économie d'usage et de fonctionnalité, et de passer d'une logique d'acquisition de la propriété à une logique d'achat de service, quand cela est possible bien sûr.... Il est important aussi de favoriser le réemploi et le recyclage en ayant notamment recours à des clauses imposant des matériaux, des produits et des mobiliers biosourcés, recyclables ou réemployables.

Ces mesures prises de façon systématique, permettraient j'en suis sûre d'améliorer l'empreinte carbone de notre institution. Cela vaudrait vraiment la peine d'y réfléchir, pour le bien de tous. C'est pour cela, Mme la Présidente, que je compte sur vous pour aller au-delà de cette simple déclaration d'intention.

Mme VASSAL : M. PERRIN va répondre...

M. PERRIN : Je rappelle à l'ensemble du Conseil que nous avons eu la volonté, dès 2018, de créer une direction de l'achat public pour nous doter d'un achat responsable. Nous ne voulons plus, comme cela a pu être le cas par le passé, acheter un prix mais acheter des prestations. Nous avons commencé à insérer, dans notre achat public, des clauses sociales, qui étaient une priorité pour notre institution, qui est chef de file en matière de solidarité et de social. Aujourd'hui, les services travaillent ensemble pour insérer de vraies clauses environnementales dans l'achat public. Nous profiterons de cette centrale d'achat pour insuffler cette dynamique-là, puisque, en effet, il faut faire de l'achat écoresponsable.

Mme VASSAL : Merci, M. PERRIN. Nous pouvons passer au vote.

- Vote : le rapport 8 est adopté à l'unanimité

Madame VASSAL ne prend pas part au vote.

9. Demande de garantie d'emprunt formulée par l'Institut Paoli-Calmettes (IPC). Opération : sortie de bail emphytéotique avec l'AP-HM via l'acquisition foncière du terrain sur lequel est implanté l'IPC et d'une parcelle complémentaire – 232, Bd de Sainte Marguerite – 13009 Marseille.

10. Demande de garantie d'emprunt formulée par l'Établissement Public Départemental (EPD) Louis Philibert. Opération : travaux de rénovation, de modernisation et des mises aux normes de l'établissement d'hébergement et d'accueil pour personnes handicapées (13610 Le Puy-Sainte-Réparate).

11. État des restes à recouvrer au 31 décembre 2018 et des admissions en non-valeur du Payeur départemental.

12. Compte de gestion pour l'exercice 2018.

13. Compte administratif pour l'exercice 2018.

14. Budget supplémentaires – Reprise des résultats 2018.

M. RÉAULT : Chers collègues, le rapport 9 concerne une garantie d'emprunt formulée par l'IPC. L'IPC fait un emprunt de plus de 13 millions d'euros, et il nous demande la garantie à 100% pour sortir du bail emphytéotique avec l'AP-HM et acquérir l'assiette foncière de son terrain.

Le rapport 10 est aussi une demande de garantie d'emprunt formulée par l'Établissement Public Départemental (EPD) Louis Philibert. Il s'agit de réaliser des travaux de rénovation et de modernisation. Là aussi, on nous demande de garantir 100% de l'emprunt pour un peu plus de 2 millions d'euros.

Mme VASSAL : Y a-t-il des interventions sur ces deux rapports ? **M. ROYER-PERREAUT**, sur le rapport 9.

M. ROYER-PERREAUT : Mme la Présidente, je tenais à exprimer toute ma satisfaction que vous ayez permis à l'IPC de pouvoir devenir propriétaires de ces terrains. Il est important pour l'IPC de maîtriser son foncier pour son développement futur. L'IPC est un fleuron dans le traitement des cancers, et l'aider illustre l'engagement que vous avez pris auprès de la communauté médicale. Nous adressons aussi aujourd'hui un message à l'AP-HM, dont nous connaissons tous la situation difficile. Pouvoir anticiper la rupture de ce bail permet à l'AP-HM cette rentrée d'argent qui n'est pas négligeable. Le conseiller départemental et maire d'arrondissement que je suis se réjouit, Mme la Présidente, des initiatives que vous menez pour faire de ce territoire un territoire d'excellence. Au-delà en effet du site de l'IPC, c'est le devenir de celui de Sainte-Marguerite qui est en jeu. Et sous votre férule, comme présidente du Département ou de la Métropole, est impulsée une nouvelle politique de développement et d'installation d'un véritable village de santé. Autour de cet espace, se développent des startups médicales, dans le domaine de l'immunothérapie notamment ou en lien avec Luminy dans le champ de l'intelligence artificielle. Tout un écosystème de recherche médicale voit ainsi le jour, public et privé. L'apport du Département est considérable pour inscrire le territoire sur la voie de l'excellence, ce qui a un sens politique très fort. Merci à vous, Mme la Présidente.

Mme VASSAL : Merci. Mme SPORTIELLO a demandé la parole.

Mme SPORTIELLO : Mme la Présidente, l'IPC est l'un des 19 centres régionaux de lutte contre le cancer présents sur le territoire. Il est le centre des traitements des cancers le plus plébiscité et le plus performant de tout le territoire, en ce qui concerne la prise en charge globale de l'ensemble des pathologies cancéreuses. Il n'a cessé de s'améliorer grâce à des technologies toujours plus avancées, et le vote de ce rapport permettra à l'Institut de franchir un palier de plus. Comment ne pas se souvenir des mots du Professeur MARANINCHI qui, devant les conseillers généraux de l'époque, nous avait alertés contre cette maladie. Ce grand cancérologue avait prédit que cette maladie deviendrait la peste du XXI^e siècle et que nul n'était à l'abri. D'un point de vue plus personnel, j'ai pu moi-même, comme tant d'autres, bénéficier des soins de l'IPC, et j'ai pu juger de la qualité du personnel médical et hospitalier, de leur écoute et de leur humanité. J'ai surtout été frappée de voir tous ces jeunes adolescents, ces femmes, ces hommes, faire face dignement à la maladie. Nous voterons ce rapport, pour ceux qui affrontent la maladie et pour ce personnel dévoué et courageux qui les accompagne dans ce combat. Et nous voterons ce rapport pour l'ensemble du service public hospitalier.

(Applaudissements)

Mme VASSAL : Merci, Madame. M. BOUVET, vous avez la parole...

M. BOUVET : Mme la Présidente, je ne prendrai pas part au vote sur le rapport 10, étant le président du conseil d'administration de l'EHPAD.

Mme VASSAL : Merci, Mme SPORTIELLO pour votre témoignage. Merci également à M. ROYER-PERREAUT. C'est une maladie absolument abominable qui peut toucher tout un chacun du jour au lendemain. L'engagement du Conseil départemental est ancien dans le domaine de la santé, il doit être souligné. Il l'est en tout cas régulièrement par les équipes médicales, celles de l'IPC ou de l'AP-HM. La santé est un bien précieux que nous devons soutenir.

Vote : les rapports 9 et 10 sont adoptés à l'unanimité.

Pour le rapport N° 10 : Mesdames VASSAL, SAEZ et Monsieur BOUVET ne prennent pas part au vote.

M. RÉAULT : Le rapport 11 est un rapport classique à ce moment de l'année. Il s'agit de constater les restes à recouvrer et les admissions en non-valeur. Cette année, nous avons à constater un peu plus de 49 millions d'euros de restes à recouvrer, soit 15 millions de moins que l'an dernier. Ils sont notamment constitués, pour environ 50%, des indus du RSA. Pour les admissions en non-valeur, elles s'élèvent à 2,3 millions d'euros pour ce mois de juin. Nous en aurons sans doute en DM2. Elles sont constituées à 95% par des indus du RSA.

- *Vote : Les rapports 11 et 12 sont adoptés à l'unanimité.*

Mme VASSAL : Nous passons au compte administratif. M. RÉAULT va vous présenter le rapport 13, et, comme la loi l'exige, je demande à Mme BERNASCONI, ma deuxième vice-présidente, de bien vouloir présider la séance, de laquelle je me retire.

Mme BERNASCONI : M. RÉAULT, vous avez de nouveau la parole.

M. RÉAULT : Là aussi, ce rapport est un rapport classique qui fait suite à celui relatif au compte de gestion, qui est celui du Payeur départemental, que vous avez pu étudier. J'en profite pour le remercier et saluer la qualité du travail de co-construction mené entre les deux administrations, celle du Conseil départemental, de la direction des finances et du Payeur départemental.

Comme beaucoup de collectivités dans notre situation démographique, nous avons refusé de signer le fameux pacte de Cahors avec l'État. Nous ne voulions pas de cet accord, parce que nous souhaitions conserver notre autonomie financière et la liberté de choisir nos politiques publiques. Nous avons, sans signer, fait le maximum d'efforts pour respecter cette demande de l'État. On nous prédisait, à cet égard, un dépassement de 30 millions d'euros par rapport aux chiffres fixés par l'État qui étaient, pour 2018, de 1 983 693 000 euros. Nous l'avions évalué, nous concernant, à environ 15 millions d'euros, en faisant tous les retraitements possibles et imaginables. Eh bien, nous avons réussi à limiter notre dépassement à 2 millions d'euros. Si nous avions signé le contrat avec l'État, nous aurions eu une amende avec 25% de "ristourne", soit environ 500 000 euros de moins. C'est en tout cas le prix de la liberté de gérer notre

collectivité comme nous l'entendons, et en respectant le principe d'autonomie financière des collectivités. Ce travail a mobilisé toutes les équipes concernées de manière très tendue tout au long de l'année. Nos collègues qui ont en charge une délégation, tous les jours, régulièrement, font l'effort de chercher des solutions pour optimiser les dépenses de fonctionnement et respecter au mieux les exigences, formelles, parfois déconnectées de la réalité, imposées par la citadelle de Bercy. Merci, chers collègues, de trouver de bonnes solutions dans la limite des coûts de fonctionnement fixée par l'État.

Malgré des recettes qui sont en légère hausse — +0,2% —, nous avons réussi à mener l'ensemble des politiques publiques que nous avons annoncées. Ces recettes, qui étaient d'un montant de 2,3 milliards d'euros, sont constituées aujourd'hui d'une fiscalité indirecte très largement dynamisée par les droits de mutations, qui forment la principale recette dynamique du Département. La taxe foncière sur la propriété bâtie est assez stable. Nous sommes dans une logique qui nous force à constater que la dotation globale de fonctionnement est légèrement en baisse, d'environ 1 million d'euros, ce qui ne nous aide pas non plus à trouver de bonnes solutions pour faire fonctionner notre collectivité.

Les dépenses de fonctionnement ont progressé de 1,9% en 2018, soit une progression de 38 millions d'euros. Elles sont marquées par les dépenses de solidarité, à savoir tout ce qui concerne le RSA, l'APA, la PCH, qui sont en progression de 1 à 3%. Cette hausse correspond à l'augmentation de prix de journée... Le secteur Enfance n'a pas été oublié, il représente 187 millions et 7% de progression. Puis les dépenses de personnels s'accroissent, de 2%. Compte tenu de ce qui a été dit tout à l'heure sur l'importance et la qualité du travail des fonctionnaires, ces dépenses et cette augmentation ne sont pas indues. Elles ont été provoquées par le RIFSEEP et la décision prise par la Présidente de recruter des personnels qui étaient en contrats aidés dans les collèges sur des postes ouverts.

D'autre part, nous avons un investissement qui se porte bien, qui fluctue en fonction des capacités de réalisation des marchés publics, des contraintes administratives sur la réalisation d'un certain nombre de bâtiments... En tout cas, nous avons pu investir 422 millions d'euros hors dette. C'est un léger recul par rapport à l'an dernier, de 2%. Nous avons financé cet investissement à la fois par de l'autofinancement et par de l'endettement. Notre solvabilité d'endettement est à 3,1 ans de remboursement, et notre stock de dettes est passé de 790 millions à 860 millions, soit une augmentation de 9%.

Notre logique est inchangée : nous maintenons nos engagements, à la fois quant à la qualité des politiques publiques obligatoires et de celles qui sont facultatives. Je rappelle que nous répondons, par nos politiques publiques, à de véritables besoins sociaux. Nous respectons nos engagements au titre de notre programme de 2015 mais aussi des besoins exprimés lors des EGP en 2016. Nous savons investir dans le développement local, dans les infrastructures mais nous ne sommes pas un guichet sur le bouton duquel il suffirait d'appuyer pour que l'argent tombe. Lorsque les projets sont porteurs d'avenir, d'investissements productifs pour le territoire, en matière de transport, de mobilité, d'infrastructures, le Département répond présent. En matière d'environnement et d'aménagement, nous avons dépensé 182 millions d'euros en 2018, soit 43% du montant de l'investissement. Les transports et les réseaux d'infrastructures, c'est 109 millions d'euros, 26 % des investissements de 2018. Les deux réunis, cela représente environ 70% de l'investissement. Nous investissons dans l'avenir, ce qui suppose une gestion nous permettant d'avoir de l'épargne brute et une bonne capacité d'autofinancement. Cela nécessite aussi d'emprunter, ce que nous assumons parce que nous empruntons à hauteur de ce que nous pouvons réaliser. La qualité de notre emprunt est

reconnue par notre agence de notation et par tous ceux qui nous font confiance, établissements bancaires ou fonds obligataires... Nous respectons les règles de solvabilité et je crois que ceux qui bénéficient du soutien du Département, les Communes, les Communautés d'agglomérations, la Métropole... sont satisfaits de notre capacité d'investissement et de soutien au développement du territoire.

Je vous remercie de bien vouloir adopter ce rapport.

Mme BERNASCONI : Merci. M. VIGOUROUX a demandé la parole.

M. VIGOUROUX : Comme il faut être cohérent en politique, et que nous nous sommes abstenus sur le budget, la plupart d'entre nous s'abstiendra sur les rapports 13 et 14.

J'ai trouvé M. RÉAULT moins vif dans sa présentation sur les coûts de fonctionnement et leur évolution. Nous n'allons pas vous reprocher d'investir dans la réponse des besoins en termes de services publics. Même chose quand on compare l'endettement d'une autre grande institution située pas très loin d'ici, et qui est d'environ 2,9 milliards — je parle, vous l'aurez compris, de la Métropole. La situation du Département est quand même plus envieuse, elle est le fruit d'une histoire et d'une capacité à gérer au mieux. Ceci étant, il est difficile de prévoir l'avenir en termes budgétaires aujourd'hui, en raison notamment des réformes annoncées relatives à la répartition de la fiscalité entre communes, intercommunalités... Le foncier bâti et les droits de mutations pourraient être rétrocédés aux communes et la TVA sur les autres collectivités locales. Nous cherchons à avoir davantage d'information et nous souhaiterions avoir une discussion sur le positionnement de la collectivité vis-à-vis de cette évolution de la fiscalité. Cela risque de changer beaucoup de choses, nos marges de manœuvre pourraient se restreindre. Comme nous sommes pour la fusion, nous essaierons de voir comment le cumul des deux institutions (sic) permettra de dégager des marges de manœuvre...

M. RÉAULT : Je n'ai pas évoqué l'avenir dans mon intervention puisque nous étions sur l'analyse du compte passé. M. VIGOUROUX, en terme général, le Département est le mal aimé de tous les gouvernements depuis une vingtaine d'années. À chaque fois qu'il y a quelque chose à prendre, c'est aux Départements qu'on le prend. Est-ce pour cela que nous avons mal fait notre travail, puisqu'à chaque fois qu'il y a des compétences nouvelles à confier, qui sont un moyen pour l'État de se débarrasser de certains dossiers de solidarité, c'est à nous qu'on les donne ? Et jamais les compensations ne sont à la hauteur. Pour compenser la suppression de la taxe d'habitation, on vient taper sur ce qui reste d'autonomie au Département, à savoir la taxe foncière et les droits de mutations... M. VIGOUROUX, je ne sais pas où l'on va ; nous n'avons pas plus d'information aujourd'hui sur la manière dont vont se passer les choses. Les discussions ont eu lieu avec les différentes associations d'élus, et il me semblait que nous nous orientions vers un transfert des Départements vers les plus petites collectivités, en fonction de critères de choix pas encore très définis.

Sur la gestion de l'endettement, j'ai regardé ce que nous avons fait depuis 4 ans. Et finalement, nous n'avons pas fait beaucoup plus que ce qui se faisait avant. Le rapport administratif de 2014 indiquait une épargne brute de 291 millions d'euros. Cette année, nous sommes à 285 millions d'euros. La variation à la baisse est de 2%. Nous avons une annuité de la dette en capital qui était, en 2014, de 45 millions d'euros, elle est cette année de 47 millions d'euros... Notre capacité d'autofinancement des investissements était en 2014 à 241 millions d'euros, elle se situe aujourd'hui à 248 millions d'euros. Nous arrivons à maintenir nos emprunts : 116 millions d'euros en 2018, alors qu'ils étaient de 193 millions d'euros en 2014.

Tout cela résulte d'une gestion quotidienne soucieuse d'optimiser les crédits de paiement et de fonctionnement qui sont attribués à l'ensemble des services. Plus notre capacité d'épargne est maintenue, plus nous pouvons obtenir des emprunts de bonne qualité.

Mme BERNASCONI : Merci M. RÉAULT. Je mets aux voix le rapport 13.

Vote : le rapport 13 est adopté à l'unanimité.

S'abstiennent :

Les élus du groupe "Socialiste et Républicains" (sauf Monsieur GÉRARD qui vote pour),

Les élus du groupe "Socialiste et Écologiste",

Les élus du groupe "Communiste et Partenaires",

Le groupe des "Élus Indépendants" (sauf Madame GENTE-CEAGLIO et Monsieur GUÉRINI qui votent pour).

Les autres Conseillers Départementaux votent pour.

- *La Présidente du Conseil Départemental, Madame Martine VASSAL, reprend la présidence de la séance.*

Mme VASSAL : Nous passons au rapport 14 relatif au budget supplémentaire...

M. RÉAULT : Mme la Présidente, en votre absence, le compte administratif a reçu un excellent accueil. Les élus lui ont accordé un satisfecit, satisfecit modéré de la part de M. VIGOUROUX...

Le budget supplémentaire en DM1 nous permet d'abord de réintégrer les restes à réaliser et les résultats obtenus sur les différents budgets annexes. Nous avons ainsi intégré en fonctionnement et en investissement 69 millions d'euros. Les sommes représentent les dépenses engagées qui n'ont pas été mandatées à la fin de 2018 et cela pour tous les secteurs d'activité. En fonctionnement, c'est le secteur solidarité qui représente 36% des reports, et les moyens généraux pour 23%. Nous avons également intégré une recette d'emprunt de 8,7 millions d'euros, qui fait l'objet d'un rapport puisqu'une partie de l'emprunt d'équilibre n'a pas été levée. Nous avons donc à répartir ces ressources. En section de fonctionnement, nous allons intégrer 15 millions d'euros de dépenses supplémentaires, et nous avons donc un besoin de financement de 8,3 millions d'euros.

Ces dépenses iront d'abord à la solidarité. Près de 5 millions d'euros pour l'Enfance, dont près d'1 million d'euros pour l'hébergement d'urgence, sur les publics femmes, parents isolés, sur la petite enfance... Il y a une participation, bien évidemment, au Plan pauvreté, d'un montant de près de 4 millions d'euros... Et puis, il y a également une participation du Département à d'autres dispositifs de secours d'urgence, secours enfance, ce qui représente environ 500 000 euros. Il faut ajouter un investissement majeur dans la stratégie de développement du territoire, dans les domaines de la biodiversité et de la nature puisque le Département s'engage en participant activement au Congrès mondial de l'IUCN. Sa participation à l'organisation est d'un montant supérieur à 1,5 millions d'euros. Ce congrès sera l'occasion de montrer ce que le Département fait sur ses espaces naturels sensibles, en matière de politiques publiques liées à la biodiversité. Nous pourrions valoriser notre compétence en la matière, car nous avons des choses à montrer.

Par ailleurs, vous l'aurez constaté, on nous demande 9 millions d'euros. Il s'agit de rajouter au pot des fonds de péréquations des droits de mutations. Non content de nous contraindre sur

nos recettes, on nous dit en plus d'en refiler à d'autres Départements qui en ont moins ! Sur quels critères peut-on considérer que le Département des Bouches-du-Rhône est un département riche ? L'économie de ce département ne nécessite pas que nous conservions l'ensemble des recettes fiscales dont nous pourrions bénéficier ? L'an dernier, nous avons donné, tenez-vous bien, 60 millions d'euros, et cette année ce sont 66 millions d'euros que nous allons transférer en fonds de péréquation sur d'autres Départements... Nous sommes le 4ème Département à cotiser le plus sur ces fonds, après Paris, les Hauts-de-Seine et les Alpes Maritimes. Ces 66 millions sont perçus sur l'activité des ménages de ce département, parce que l'État n'assure pas la solidarité nationale sur son territoire vers d'autres départements... Je trouve cela incohérent et dommageable pour notre département. Nous n'avons en tout cas pas prévu d'être autant ponctionnés.

Je passe à la section d'investissements. Nous avons, je l'ai dit, quelques dépenses à hauteur de 9 millions d'euros et puis c'est surtout sur les autorisations de programme que nous avons une évolution. En effet, nous inscrivons 70 millions d'euros d'autorisations de programme supplémentaires, dont 50 pour la Ville de Marseille, 12 millions pour les routes, 8 millions pour les bâtiments, 6 millions pour les collèges, 5 millions sur les véhicules électriques, 4 millions pour le soutien au logement et 6 millions pour la santé. Il nous reste ainsi à financer 32 millions d'euros d'autorisations de programme supplémentaires. Sur les 6 milliards d'euros d'autorisations de programme, il nous reste au total à en financer 1,8 milliards, soit 31% du montant. L'emprunt d'équilibre se chiffre lui à 478 millions d'euros —13 millions d'euros supplémentaires par rapport au BP 2019. Il était de près de 300 millions d'euros au 30 juin 2018 [hors correction des millésimes antérieurs à 2019 : - 37 M€ - non cité à l'oral].

Nous continuons à emprunter à de bons taux grâce à une bonne gestion. J'espère qu'après la visite de l'agence de notation Fitch il y a quelques jours notre bonne note sera maintenue afin que nous puissions continuer à obtenir les meilleurs taux du marché. Les banques, qui voient que nous sommes des gens sérieux, pourront continuer à nous proposer leurs produits.

Je vous remercie et je salue encore une fois mes collègues des efforts consentis pour que nos budgets puissent se construire dans les meilleures conditions. 2019, pour préparer 2020, sera encore une année de travail ardu et je vous remercie d'avance des efforts qui seront faits.

Mme VASSAL : Merci. M. FRAU et Mme SPORTIELLO ont demandé la parole...

M. FRAU : Mme la Présidente, M. le rapporteur Général au Budget, mes chers collègues, le BS et la DM1 n'impactent pas de façon majeure nos finances et le compte administratif est conforme au budget prévu en décembre 2017 alors que notre dette chemine tranquillement vers le milliard d'euros. Nous constatons tout de même que si la DGF se stabilise après des années de ponction, l'État nous punit de 13 millions parce que notre collectivité n'a pas signé le « pacte de confiance » limitant à 1,2 % l'évolution de nos dépenses de fonctionnement. Au regard des besoins immenses de la population des Bouches du Rhône, des réponses urgentes et nécessaires à apporter pour le développement social, économique, urbain, culturel et sportif... Des besoins de nos agents et de nos services, il faut vraiment être sorti de la vie réelle pour empêcher les collectivités territoriales, notamment celle agissant en premier sur la solidarité, de dépenser plus d'argent que ce que les libéraux au pouvoir ont autorisé. C'est le retour de la tutelle qui, sournoisement, depuis quelques années, se remet en place !

Alors, le constat que nous pouvons tirer, année après année, lors de l'examen de nos comptes administratifs, c'est que les dépenses de solidarité augmentent.

Comment pourrait-il en être autrement dans un pays qui compte 9 millions de pauvres. Dans un département où la ville-centre, Marseille, a abandonné ses populations les plus démunies, où le chômage reste élevé parce que nous avons tourné le dos à l'industrie pensant que le service allait compenser les pertes...Et je vois que le gouvernement, dans sa grande mansuétude, annonce un Plan pauvreté sans penser une seconde que pour lutter contre la pauvreté monétaire il faut que les gens aient plus d'argent. Et pour cela, il faut arrêter d'avoir des minimas sociaux en dessous du seuil de pauvreté, il faut augmenter le SMIC car la marge entre le seuil de pauvreté monétaire et le SMIC n'a jamais été aussi faible.

Jugeons plutôt :

Seuil de pauvreté : 1 026 euros

SMIC NET : 1 171 euros...

RSA Personne seule : 560 euros et 839 pour un couple...

Alors, oui, nous sommes au cœur de la problématique de notre Département, des Départements de France car l'insertion, la solidarité sont notre ADN, notre raison d'être, la raison d'être des Départements pour laquelle ils sont chefs de file. C'est pour cette raison que nous nous interrogeons sur la problématique de la fusion Métropole/Département pour laquelle vous êtes, Mme la Présidente, la seule en France, a priori, à la vouloir. Tous les Présidents de Départements concernés ont dit non. À juste titre d'ailleurs car depuis la loi Sarkozy de Réforme des collectivités du 16 Décembre 2010 aux lois MAPTAM et NOTRe, un rythme insoutenable de réformes, en contradiction les unes avec les autres, accompagnées de réduction des dotations, ont fait vaciller, particulièrement dans notre Département, les fondements de l'action publique locale. Et une nouvelle loi est au parlement, relative à la transformation de la fonction publique, qui prévoit tout simplement de supprimer encore 140 000 postes dans la fonction publique. Refusons l'asphyxie, laissons du temps, profitons de l'expertise de nos agents, de nos services et de nos directions pour poursuivre nos missions devant les défis qui sont devant nous. Renforçons les moyens et exigeons ensemble de l'Etat qu'il en fasse de même, pour faire face aux difficultés que nous avons en matière d'insertion, d'action en direction des plus démunis, d'accueil des Mineurs Isolés Étrangers parfois en contradiction avec nos valeurs, celles de la République, en faveur de l'enfance en général en cette année du 30ème anniversaire de la Convention Internationale des Droits des Enfants, où les travailleurs sociaux et les acteurs nous alertent en permanence des difficultés rencontrées.

Les mois et années à venir sont pleins d'enjeux. Pour conclure, le couple Département/Communes qui est celui de l'efficacité et de la proximité est indispensable pour y répondre aux côtés d'une Métropole centrée sur les axes stratégiques de développement. Finalement, la seule vraie question c'est : quels moyens l'État décide de mettre à Marseille et sur notre Département ?

Je vous remercie.

Mme SPORTIELLO : Mme la Présidente, l'art de la politique consiste à mettre en adéquation ses paroles et ses actes. Vous nous répétez à longueur de discours et d'interviews, que vous avez à cœur de protéger les plus fragiles, d'être aux côtés des plus vulnérables, de réduire les inégalités... Vous nous répétez que la solidarité est bien l'ADN de notre institution. Les bals patriotiques, la smart city, le smart port, l'économie de la croisière, la french tech, la

high tech, la new tech, c'est bien, cela fait rêver mais surtout cela permet de muscler la communication autour de la Présidente. Mais ce n'est pas l'essentiel, et cela, surtout, ne doit pas se faire au détriment des politiques publiques de solidarité. Le Département reste la collectivité responsable de ces politiques, elle est le chef de file essentiel du vivre-ensemble, l'amortisseur social dont on mesure l'importance à l'heure des fins de mois difficiles pour beaucoup de nos concitoyens. Vous commencez seulement à le comprendre... Comme quoi, il ne faut pas désespérer. Après avoir dépensé beaucoup d'euros et d'énergie dans une ambitieuse politique de communication, vous semblez enfin prendre la mesure de cette immense responsabilité et c'est une bonne chose. Est-ce l'approche des élections municipales ? Nous n'osons le penser. Ou bien, est-ce une réelle prise de conscience suite à nos demandes répétées ? Toujours est-il que vous augmentez enfin les dépenses de santé de plus de 10 millions d'euros. Cette augmentation doit permettre à notre institution de faire face à l'augmentation de dépenses d'hébergement, notamment au titre de l'accueil des MNA. Immense responsabilité en termes de politique publique, de capacité à mesurer l'investissement d'un Département dans l'humain, sans calcul ni contrepartie. Vous augmentez cette enveloppe et nous en prenons acte. Pourtant, malgré cette augmentation, il reste tant à faire pour ces enfants abandonnés à leur sort dans les rues de Marseille. Ces jeunes, qui dans le froid de l'hiver ou la canicule estivale sont livrés aux dangers de la rue et dorment chaque nuit dans des cartons aux abords de la gare Saint Charles et de la Halle Puget... Vous ne l'ignorez pas, Mme la Présidente, nombre d'entre eux, estimés à une centaine, nous sont confiés par décision de justice mais, faute de places, ils ne peuvent pas être accueillis, hébergés, dans nos maisons spécialisées. Nous n'avons pas le choix. Tous les amortisseurs sociaux doivent fonctionner et nous devons, dans les années à venir, continuer à en faire davantage pour ceux qui n'ont plus rien.

Concernant l'environnement, autre grand sujet de votre stratégie de développement territorial, vous augmentez le budget de 2 millions d'euros et, miracle, nous pourrions croire que vous prenez réellement en compte l'urgence climatique. Or, cette augmentation de budget se limite à une aide exceptionnelle de plus de 1,5 millions d'euros pour l'organisation du Congrès mondial de la biodiversité de 2020... Cette enveloppe ne répond pas aux enjeux cruciaux, aux défis immenses qui nous attendent en matière d'environnement. Et ce ne sont pas les quelques millions d'euros d'octroyés pour l'achat de voitures ou vélos électriques, ou l'aménagement de quelques pistes cyclables, dont celle bienvenue de la Corniche, qui viendront contrebalancer ce constat.

Même si les débats budgétaires semblent rébarbatifs, ils ont au moins le mérite de mettre en lumière la différence entre les grands discours et la réalité comptable. Et cette réalité est indiscutable, et loin de répondre à l'urgence sociale, cette DM1 ne fait que conforter votre politique à deux vitesses. Et elle nous saute aux yeux quand on regarde de près votre plan pour Marseille, le grand-œuvre de votre mandat. Plutôt que de venir résorber la fracture territoriale qui scinde la ville en deux, votre aide ne fait qu'accroître cette dichotomie entre le Nord et le Sud. Les moyens vont encore du simple au double, entre les projets financés dans les quartiers sud et ceux financés dans les quartiers nord. Fracture territoriale entre le Nord et le Sud mais aussi entre Marseille et le département, puisque les Marseillais sont ceux auxquels notre institution consacre le moins d'argent : 37 euros par an et par habitant en moyenne, contre près de 90 euros pour un habitant du département. Autant dire rien par rapport à ce que perçoivent certaines villes prospères qui ont souvent plus que le nécessaire pour inaugurer un énième complexe sportif ou une énième salle des fêtes. Même si nous reconnaissons les efforts entrepris pour aider Marseille, il reste tant à faire pour venir à bout de ces disparités.

Concernant l'équilibre du territoire, là encore vous accélérez avec une augmentation de plus de 1,6 millions d'euros, dont 600 000 euros pour les Maisons du bel âge. Nous ne voulons pas remettre en cause cette politique pour nos seniors, mais nous avons une interrogation : que vont devenir Energie Solidarité 13, l'ex-Entraide Solidarité 13 ? Nous pensons que ces structures seraient complémentaires avec les espaces seniors. Il nous semble désormais que les Maisons du bel âge viennent concurrencer, notamment au niveau des activités proposées, ces maisons des seniors. Au-delà des dépenses supplémentaires que cela suppose, nous nous interrogeons sur la volonté de conserver et développer ces espaces seniors qui relèvent d'une logique différente.

Malgré les effets d'annonce, malgré la communication offensive, malgré quelques ajustements salutaires, ce budget ne change pas profondément. Il ne reflète pas une vraie volonté de se battre contre les difficultés vécues par tant de nos administrés. Il reste celui qui consacre des millions aux grandes structures et si peu pour nos associations. Il reste celui de l'injustice et de l'iniquité territoriale.

Notre conclusion : des avancées mais encore insuffisantes. Notre appréciation : peut mieux faire.

Je vous remercie.

Mme VASSAL : Merci. Mme BRUNET va vous répondre...

Mme BRUNET : En tant que déléguée à la Jeunesse, je remercie la Présidente, qui a multiplié par quatre le budget en la matière depuis que nous sommes à la tête du Département. Nous travaillons de manière transversale. Les événements jeunesse sont ouverts à toute une jeunesse du territoire qui ne pouvait y accéder. Il ne s'agit pas d'effets d'annonce. J'étais hier à la Freestyle, où j'ai reçu des gamins du 13-14, du 2-3 avec des étudiants. Parmi les 150 services civiques, Mme SPORTIELLO, nous avons des gamins qui viennent de partout, y compris des maisons d'accueil. Voilà un exemple de mixité et de vivre-ensemble ! La carte collégiens, à ma connaissance, s'adresse à toutes les franges de la jeunesse, en difficulté ou pas, et elle représente un porte-monnaie supplémentaire pour les familles. Elle marche du feu de Dieu. Pour ce qui est des MNA, 924 enfants sont confiés. Je remercie les services du Département qui œuvrent chaque jour au placement de ces gamins : 69 sont sur des listes d'attente et pris en charge par nos services. Je n'accepte pas que vous puissiez dire qu'on laisse des mineurs dans la rue, sous des cartons ! Nous sommes en train de travailler sur un appel à projets prévoyant des hébergements spécifiques pour les mineurs isolés. Vous avez parlé de biodiversité, sachez qu'en la matière nous sensibilisons la jeunesse puisque c'est une priorité du Département en vue du Congrès mondial de 2020. Nous avons créé d'ailleurs une Cop Jeunesse de Provence où participent 70 enfants du département. (*Applaudissements*)

Mme VASSAL : M. RÉAULT va répondre techniquement aux différentes interventions que nous entendons à chaque fois que les groupes d'opposition prennent la parole...

M. RÉAULT : Merci, Mme la Présidente. Je rappelle d'abord que la DM1 représente environ 15 millions d'euros en fonctionnement, de dépenses supplémentaires... C'est-à-dire 0,7% du BP2019. Moins de 1% ! Les critiques sur l'équilibre du budget, nous les avons déjà entendues au moment de la présentation du BP 2019... M. FRAU a ainsi adressé ses réprimandes plutôt à l'État qu'à nous. Or, nous n'avons pas, Mme la Présidente, à nous sentir coupables des prises

de décision de l'État relayées par M. FRAU dans son intervention. Ceci dit, quand l'État nous impose des compétences pour les gérer, nous prenons nos responsabilités. Et Mme BRUNET a expliqué ce que nous faisons pour les MNA. Je rappelle à cet égard que, l'an dernier, d'un seul coup d'un seul nous avons dû prendre en charge plusieurs dizaines, voire centaines, de MNA supplémentaires par rapport à ce qui nous avait été annoncé. Nous avons mis les budgets nécessaires sans compter pour que nous puissions accueillir ces enfants correctement et selon les lois françaises ! Mme SPORTIELLO, vous ne pouvez pas dire tout et son contraire, dire que l'on n'aide pas assez Marseille et qu'on n'aide pas assez un certain nombre de quartiers, alors que nous sommes à 200 millions d'euros d'investissement pour la ville... Tous les quartiers bénéficient de cet investissement en fonction des projets vraiment matures à développer. Quand on annonce 50 millions d'autorisations de programme, on dépense dans les deux ans qui viennent, voire dans l'année, conformément à la volonté de la Présidente. Vous pouvez le constater dans le compte administratif. Pour aller plus vite sur un certain nombre de politiques publiques, la Présidente nous a de plus demandé de travailler ensemble avec la Métropole, notamment sur la mise en œuvre de l'agenda environnemental commun aux deux institutions. Les 5 millions pour les véhicules et les vélos électriques ont ainsi été "utilisés" tout de suite par nos concitoyens. La prime était attractive, et, surtout, elle n'était pas conditionnée aux ressources. Nous avons retiré ce critère des ressources pour l'attribution de cette subvention, car l'objectif était d'abord écologique. Quand on fait de l'électricité à la place de l'énergie fossile ce n'est pas pour rien ! Quand on fait des propositions sur la protection des espaces naturels, ce n'est pas pour rien ! Le Congrès mondial de l'IUCN n'est pas un petit événement, tous les pays du monde seront présents, ce sera l'occasion de présenter ce que nous faisons de bien dans la gestion de la biodiversité de nos formidables sites naturels. Lorsque nos investissements ne suffisent pas, nous déplaçons les 5 millions et nous passons à 5 millions supplémentaires, alors que nous aurions pu renvoyer tout cela à 2020.

Nous avons déjà entendu vos critiques. Nous ne sommes pas assez solidaires, nos budgets ne vont pas là où il y a urgence... Mais si ! Ils vont là où il y a urgence. Or, l'urgence est que chacun s'épanouisse dans sa vie quotidienne et le meilleur des moyens de s'épanouir est de trouver ou retrouver un travail, et pas de rester à la solde d'une allocation. Tous nos investissements, en termes de mobilité et de transport notamment, vont dans ce sens. Ne pas pouvoir se déplacer est le premier frein à l'emploi. Nous rattrapons des années de retard en matière de mobilité métropolitaine et de transport. L'investissement dans les infrastructures contribue au développement économique du territoire, développement économique destiné à créer de l'activité, de la richesse et de l'emploi ! Sortir les gens des systèmes d'allocation fait pleinement partie de nos politiques et du travail que nous menons depuis quatre ans. Si vous ne le comprenez pas, eh bien tant pis ! (*Applaudissements*)

Mme VASSAL : Très bien. Nous allons passer au vote.

Vote : le rapport 14 est adopté à l'unanimité

S'abstiennent :

Les élus du groupe "Socialiste et Républicains" (sauf Monsieur GÉRARD qui vote pour),

Les élus du groupe "Socialiste et Écologiste",

Les élus du groupe "Communiste et Partenaires",

Le groupe des "Élus Indépendants" (sauf Madame GENTE-CEAGLIO et Monsieur GUÉRINI qui votent pour).

Les autres Conseillers Départementaux votent pour.

- *Fin de la séance : 12h45*